Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :
en exercice 27
Présents : 19
Votants : 24

OBJET :

N°DCM2024-48

C.C.P.R. : Désignation des représentants de la commune au sein de la CLECT

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 08/07/24

Publié le 09/07/24

Le Maire,
Marin GAILLARD

L'an deux mille vingt-quatre -----
le trois juillet à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Alexandre PESSEY-GIROD, Stéphanie CONTAT, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Daniel BUFFLIER, Jean-Claude BESSON, François GONON, Jocelyne BURNIER, Hervé MILESI,

ABSENTS : Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Fernand METRAL, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Stéphanie CONTAT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Chaque Conseil Municipal doit y être représenté par au moins un représentant, choisi parmi les membres.

La C.C.P.R. souhaite réactiver la CLECT qui n'a pas été mise à jour suite au changement d'exécutif de juillet 2022. Créée en 2020, elle comporte 19 membres soit 2 représentants de chaque conseil municipal, sauf la Roche-sur-Foron qui en a 3. Une première délibération prise le 12 octobre 2023 N°DCM2023-70 a désigné les représentants de la CLECT, cependant, la CCPR a révisé sa délibération cadre et les communes doivent délibérer à nouveau.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Désigne Valérie BOUVIER et Daniel BUFFLIER pour représenter la commune au sein de la CLECT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

La Secrétaire,
Stéphanie CONTAT